



Régime obligatoire de conformité aux normes de fiabilité : obligations, approche et outils

Information aux entités visées

Février 2021



Plan de la présentation

1. Régime obligatoire de conformité aux normes de fiabilité
2. Obligations des entités visées et approche adoptée
3. Outils mis à la disposition des entités visées
4. Période de questions

Objectif : Rappeler la compétence de la Régie en matière de surveillance et les documents d'encadrement du régime obligatoire

Passer en revue les obligations des entités visées, l'approche adoptée par la Régie et les outils mis à la disposition des entités visées



1. Régime obligatoire de conformité

Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01.) - articles 85.2 à 85.13

Fonctions et pouvoirs de type **administratif**

- 85.2 : surveille la conformité aux normes
- 85.4 : autorisée à conclure une entente avec un organisme ayant de l'expertise dans les domaines de l'établissement ou de la surveillance de l'application des normes de fiabilité du transport d'électricité



Fonctions et pouvoirs de type **réglementaire**

- 85.5 : désigne le Coordonnateur de la fiabilité (CF)
- 85.7 : modifie, adopte et met en vigueur une norme de fiabilité
- 85.8 : adopte un guide de sanctions
- 85.13 : approuve le registre des entités visées



1. Régime obligatoire de conformité

LA RÉGIE	CONSOUMATEUR	SOURCES D'ÉNERGIE	AUDIENCES ET DÉCISIONS	PUBLICATIONS
<p>LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE</p> <p>La Régie de l'énergie est un organisme de régulation économique dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs.</p>		<p>PRIX DES PRODUITS</p> <p>FAQ</p> <p>Tout ce que vous avez voulu savoir sur la réglementation de l'énergie sans oser demander.</p> <p>QUOI DE NEUF ?</p> <p>23/12/2020 HQD - Décision relative au traitement confidentiel des pièces R-4061-2018</p> <p>22/12/2020 HQD - Décision portant sur la surveillance de la conformité et l'application des normes de fiabilité du transport d'électricité</p>	<p>Audiences en cours →</p> <p>Audiences terminées →</p> <p>Avis de la Régie</p> <p>Calendrier</p> <p>Décisions →</p> <p>Diffusion en direct</p> <p>Liste des dossiers →</p> <p>Rapports annuels des distributeurs et du Transporteur</p> <p>Séances d'information et de consultation publiques</p> <p>Suivis</p> <p>Surveillance de la conformité et application des normes de fiabilité du transport d'électricité</p>	<p>Électricité - Distribution</p> <p>Électricité - Transport</p> <p>Électricité - Transport et Distribution</p> <p>Électricité - Fiabilité du réseau de transport</p> <p>Électricité - Autres</p> <p>Gaz naturel - Énergir</p> <p>Gaz naturel - Gazifère</p> <p>Gaz naturel - Autres</p> <p>Produits pétroliers</p> <p>Transition énergétique Québec</p> <p>Autres</p>

Le personnel attitré à la surveillance de la conformité aux normes

Laurentia Dumitrescu
Philippe Héroux
Roger Dufresne



1. Régime obligatoire de conformité

Septembre 2014 : la Régie conclut une entente avec la NERC et le NPCC

Entente concernant la mise en œuvre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (le PSCAQ)

Faits saillants

- *L'entente définit les **mandats** que la Régie confie à la NERC et au NPCC pour la mise en œuvre du PSCAQ.*
- *La Régie retient les services de la NERC et du NPCC mais ne délègue pas ses pouvoirs aux deux organismes.*

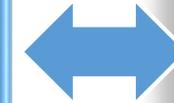


1. Régime obligatoire de conformité

Le PSCAQ

- présente les processus par lesquels le NPCC surveille et évalue la conformité aux normes de fiabilité au Québec ;
- présente les procédures visant à assurer l'application de ces normes ;
- fournit le cadre utilisé par le NPCC pour formuler ses **avis, observations ou recommandations** à la Régie visant l'application des normes de fiabilité au Québec.

Le NPCC met en œuvre le PSCAQ et surveille les entités visées



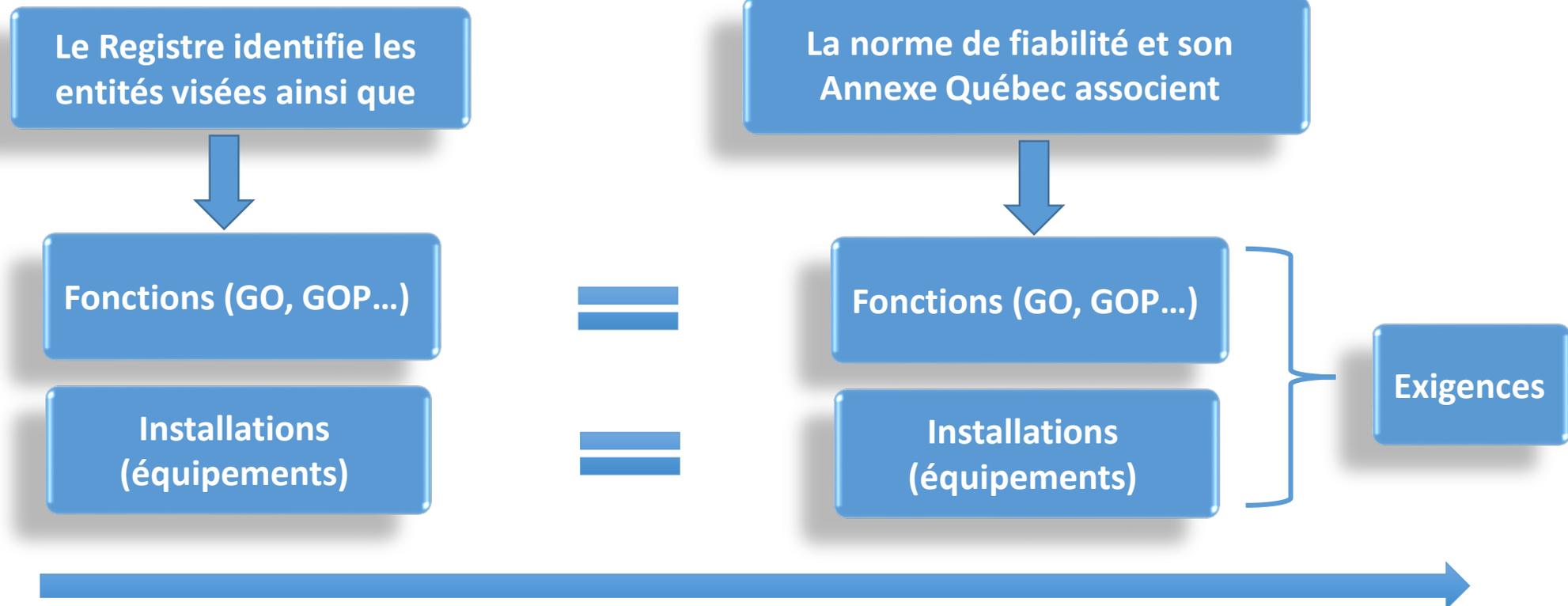
La Régie décide

La NERC assure la continuité du PSCAQ



2. Obligations des entités et approche

Identification des entités visées





2. Obligations des entités et approche

Obligations

- Se conformer aux normes de fiabilité qui leur sont applicables ;
- Remplir une déclaration de non-conformité (art. 3.5 du PSCAQ) par exigence ;
- Mettre en place des mesures de redressement et/ou un plan de redressement, le cas échéant ;
- Fournir les pièces justificatives (procédures, politiques, courriels, etc.) requises dans le cadre d'un exercice de surveillance dans les délais prescrits.

En cas de possible non-respect d'un délai,
toujours demander un report de date.



2. Obligations des entités et approche

Obligations

- Fournir les coordonnées des personnes-ressources;
- Fournir toute mise à jour de ces coordonnées;
- Déposer à l'Entrepôt de données – *Système de Surveillance de la Conformité au Québec (SSCQ)* - des documents comprenant de l'information non publique.

pour communiquer avec et faire de la sensibilisation auprès des entités visées

changement de courriel, nouveau domaine, nom de l'entité, départ d'un employé, ...

Lorsque le compte d'un utilisateur du SSCQ doit être désactivé, nous aviser **immédiatement** pour maintenir la **confidentialité de vos données !**



2. Obligations des entités et approche

Approches de surveillance pour une année civile

Approche prévue selon le plan d'action du PSCAQ

- Liste des normes de fiabilité et exigences surveillées activement
- Programme annuel d'audits
- Le cas échéant, échéancier de dépôt des documents requis pour :
 - Déclarations sur la conformité (guidées ou avec des cases à cocher)
 - Soumission périodique de données

Approches non prévues

- Contrôles ponctuels
- Audits de conformité non prévus au plan d'action
- Enquêtes de conformité
- Mesures correctives



3. Outils

Principaux outils de communication

1. SSCQ – système sécurisé de dépôt de documents
2. Lettres officielles aux entités
3. La boîte courriel
secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca
4. Séances d'information ou de formation
5. Section Surveillance de la conformité du site internet de la Régie

pour les audits, les déclarations de non conformité, les contrôles ponctuels, etc.

information sur la mise en vigueur ou le retrait de normes, les mises à jour du Glossaire ou du Registre, etc.

pour poser des questions d'ordre général

sur les processus de surveillance, le SSCQ, etc.

guichet unique d'information et de documentation



3. Outils

Liens utiles

[Page d'accueil de la Section Surveillance de la conformité](#)

Parcours simplifié

1. [Registre des entités visées par les normes de fiabilité](#)
2. [Tableau des normes de fiabilité en vigueur au 1er janvier 2021 et des fonctions applicables](#)
3. [Normes de fiabilité](#)
4. [PSCAQ](#)
5. [Formulaires](#)
6. [Plan d'action](#)
7. [Quoi de neuf?](#)

Autres liens utiles

- a. [Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité](#)
- b. [Activités administratives](#)



3. Outils

Page d'accueil de la
Section Surveillance

Parcours simplifié : 1 à 7
Autres liens utiles: a) et b)

Encadrement réglementaire

- Les lois, ententes et dossiers réglementaires.

Politiques relatives à la surveillance et à l'application des normes de fiabilité

Registre des entités visées par les normes de fiabilité

1 Registre
2 Normes en vigueur et
fonctions applicables

Normes de fiabilité

3

Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité

a)

Surveillance de la conformité et application des normes de fiabilité

4 PSCAQ

- Encadrement
 - Le programme et le guide des sanctions, qui encadrent la surveillance de la conformité et l'application des normes au Québec.
- Plan d'action
- Formulaires
- Rapports d'audit

6

5

Application des normes de fiabilité

Activités administratives

b)

- Correspondances officielles relatives au régime obligatoire;
- Autres activités administratives, y compris les réunions.

Quoi de neuf?

7

- Nouvelles, incluant les dernières mises à jour sur le site de la Régie en lien avec les normes de fiabilité des réseaux de transport.

Foire aux questions (F.A.Q.)  (FORMAT PDF)



3. Outils

Parcours simplifié

1. Registre des entités
2. Tableau des normes de fiabilité en vigueur et fonctions applicables
3. Normes de fiabilité
4. PSCAQ
5. Formulaires
6. Plan d'action pour l'année civile en cours
7. « Quoi de neuf? »

pour identifier les fonctions applicables à une entité visée

pour identifier les normes en vigueur **susceptibles** de s'appliquer à une entité visée

“Nul n'est censé ignorer la loi” partie 1 : normes en vigueur maintenant ou à une date ultérieure

“Nul n'est censé ignorer la loi” partie 2

QRSAW, déclaration de non conformité, etc.

programme des audits

pour être à jour dans tous les aspects de la surveillance de la conformité



3. Outils

Registre des entités visées



Coordonnateur de la fiabilité

ANNEXE A – ENTITÉS

Entité	Acronyme	Adresse	Fonctions												L'entité possède et/ou exploite						Notes	
			RC	BA	TOP	TO	GOP	GO	PA	TP	TSP	RP	LSE	DP	Installations classées RTP	Installations classées Bulk	Lignes de transport exploitées à 200 kV et plus	Installations / appareils requis pour la remise en charge du réseau	Automatismes de réseau classés type I ou II par le NPCC ³	Programme de délestage en sous-tension (possède / exploite)		Programme de délestage en sous-fréquence (possède / exploite)
Innergex Cartier Énergie S.E.C. Parc éolien de l'Anse-à-Valleau	AAV	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage, Longueuil, Qc, J4K 0B9					GOP	GO							O	N	N	N	N	N/N	N/N	
Innergex Inc. Parc éolien de Baie-des-Sables	BDS	1225 Saint-Charles Ouest, 10e étage,					GOP	GO							O	N	N	N	N	N/N	N/N	



3. Outils

Normes et fonctions applicables

NORMES DE FIABILITÉ EN VIGUEUR AU 1 JANVIER 2021
ET FONCTIONS APPLICABLES¹

Numéro	Fonction applicable											
	BA	DP	GO	GOP	LSE	PA	RC	RP	TO	TOP	TP	TSP
BAL-001-2	X											
BAL-002-1	X											
BAL-003-1.1	X											
BAL-005-0.2b	X			X	X					X		
BAL-006-2	X											
CIP-002-5.1a	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-003-7	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-004-6	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-005-5	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-006-6	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-007-6	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-008-5	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-009-6	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-010-2	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-011-2	X	X	X	X			X		X	X		
CIP-014-2									X	X		
COM-001-2.1	X	X		X			X			X		
COM-002-4	X	X		X			X			X		
EOP-004-4	X	X	X	X			X		X	X		
EOP-005-3		X ²		X					X ²	X		
EOP-006-3							X					
EOP-008-2	X						X			X		



3. Outils

Normes de fiabilité en vigueur

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ ET APPLICATION DES NORMES DE FIABILITÉ DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

RECHERCHE ▶

Date de dernière mise à jour : 13.01.2021

- [Ensemble des normes de fiabilité en vigueur](#)
- [Normes de fiabilité retirées](#)
- [Normes de fiabilité \(exigences\) à retirer à une date ultérieure](#)
- [Normes de fiabilité en vigueur à une date ultérieure](#)

Normes de fiabilité en vigueur

Numéro*	Titre de la norme	Date de mise en vigueur	Décisions pertinentes
BAL-001-2	Performance du contrôle de l'équilibrage de la puissance active	1 ^{er} avril 2017	D-2017-012
BAL-002-1	Performance du contrôle en régime perturbé	1 ^{er} avril 2015	D-2014-216
BAL-003-1.1	Réponse en fréquence et réglage de la compensation en fréquence	1 ^{er} avril 2017	D-2017-012
BAL-005-0.2b	Réglage automatique de la production	1 ^{er} janvier 2017	D-2016-195
BAL-006-2	Échange involontaire	1 ^{er} avril 2015	D-2014-216 D-2018-179



3. Outils

Normes de fiabilité en vigueur à une date ultérieure

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ ET APPLICATION DES NORMES DE FIABILITÉ DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

RECHERCHE ▶

Date de dernière mise à jour : 13.01.2021

Normes de fiabilité en vigueur à une date ultérieure

Numéro*	Titre de la norme	Date de mise en vigueur	Décision pertinente	Date de publication **
BAL-002-3	Norme de contrôle en régime perturbé – Réserve pour contingence en vue du rétablissement après une contingence d'équilibrage	1 avril 2021	D-2020-067	5 août 2020
BAL-005-1	Réglage par le responsable de l'équilibrage	1 juillet 2021	D-2020-067	5 août 2020
CIP-003-8	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	1 octobre 2021	D-2020-118	26 novembre 2020
CIP-005-6	Cybersécurité – Périmètres de sécurité électronique	1 octobre 2022	D-2020-118	26 novembre 2020
CIP-008-6	Cybersécurité – Déclaration des incidents et planification des mesures d'intervention	1 octobre 2022	D-2020-118	26 novembre 2020
	Cybersécurité – Gestion des			



3. Outils

Normes à retirer à une date ultérieure

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ ET APPLICATION DES NORMES DE FIABILITÉ DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

RECHERCHE ▶

Date de dernière mise à jour : 13.01.2021

Normes de fiabilité (exigences) à retirer à une date ultérieure

Numéro*	Titre de la norme	Date de mise en vigueur initiale/Décision	Date de retrait	Notes
BAL-002-1	Performance du contrôle en régime perturbé	1 avril 2015 D-2014-216	1 avril 2021 D-2020-067	
BAL-005-0.2b	Réglage automatique de la production	1 janvier 2017 D-2016-195	1 juillet 2021 D-2020-067	
BAL-006-2	Échange involontaire	1 avril 2015 D-2014-216 D-2018-179	1 juillet 2021 D-2020-067	
CIP-003-7	Cybersécurité – Mécanismes de gestion de la sécurité	1 janvier 2020 D-2019-033	1 octobre 2021 D-2020-118	
CIP-005-5	Cybersécurité – Périmètres de sécurité électronique	1 janvier 2017 D-2016-119 D-2016-138 D-2017-031	1 octobre 2022 D-2020-118	



3. Outils

PSCAQ

TABLE DES MATIÈRES

- 1. INTRODUCTION 1**
- 1.1 DÉFINITIONS 1
- 2. REGISTRE DES ENTITÉS VISÉES PAR LES NORMES DE FIABILITÉ 5**
- 3. PROCESSUS DE SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ..... 5**
- 3.1 AUDITS DE CONFORMITÉ 6
- 3.2 DÉCLARATION SUR LA CONFORMITÉ 9
- 3.3 CONTRÔLES PONCTUELS10
- 3.4 ENQUÊTE DE CONFORMITÉ11
- 3.5 DÉCLARATION DE NON-CONFORMITÉ13
- 3.6 SOUMISSION PÉRIODIQUE DE DONNÉES14
- 3.7 RAPPORT PAR EXCEPTION15
- 3.8 ENQUÊTE À LA SUITE D'UNE PLAINTÉ.....15
- 4. PLAN D'ACTION15**
- 5. PROCÉDURES VISANT À ASSURER L'APPLICATION DES NORMES DE FIABILITÉ16**
- 5.1 SIGNIFICATION D'UN AVIS DE NON-CONFORMITÉ À UNE ENTITÉ VISÉE17
- 5.2 RÉPONSE DE L'ENTITÉ VISÉE18
- 5.3 PROJETS DE RÈGLEMENT19
- 5.4 SANCTION ET PLAN DE REDRESSEMENT.....19
- 5.5 PROCÉDURE SIMPLIFIÉE D'IDENTIFICATION, DE RECTIFICATION ET DE SUIVI À LA SUITE DE LA DÉCOUVERTE D'UNE NON-CONFORMITÉ19
- 5.6 PROCÉDURE POUR LA DEMANDE ET L'OBTENTION D'UNE EXCEPTION À UNE NORME DE CYBERSÉCURITÉ POUR RAISON TECHNIQUE.....20

Extrait de la table des matières



3. Outils

Formulaires

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ ET APPLICATION DES NORMES DE FIABILITÉ DU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Date de dernière mise à jour : 13.01.2021

Formulaires

- [Formulaire de déclaration de non-conformité](#)  (FORMAT PDF)
- [Formulaire pour plan de redressement](#) (format Word)
- [Formulaire pour la demande d'exception pour raison technique \(«TFE»\)](#) (format Word)
 - Liste des normes et exigences visées par la procédure pour la demande et l'obtention d'une TFE :
 - CIP-005-5, exigence E1, alinéa 1.4;
 - CIP-005-5, exigence E2, alinéas 2.1, 2.2 et 2.3;
 - CIP-006-6, exigence E1, alinéa 1.3;
 - CIP-007-6, exigence E1, alinéa 1.1;
 - CIP-007-6, exigence E4, alinéa 4.3;
 - CIP-007-6, exigence E5, alinéas 5.1, 5.6 et 5.7;
 - CIP-010-2, exigence E1, alinéa 1.5;
 - CIP-010-2, exigence E3, alinéa 3.2.
- [Formulaire de plainte](#)  (FORMAT PDF)

[Questionnaires de conformité et formulaires d'audit](#) («QRSAW»)

Formulaire administratif

- [Formulaire demande de coordonnées des personnes-ressources](#) (format Word)

[Archives des formulaires](#)



3. Outils

Plan d'action pour l'année civile

Table des matières

- I. Introduction
- II. Vue d'ensemble du cadre de surveillance.
 - A. Évaluation des risques inhérents.....
 - B. Outils de surveillance de la conformité..
 - C. Application des normes de fiabilité.....
- III. Contenu du Plan d'action annuel
- A. Éléments de risque.....
- B. Normes de fiabilité en vigueur.....
- C. Secteurs prioritaires pour le Québec
- IV. Surveillance de la conformité.....**
 - A. Audits de conformité**
 - B. Déclaration sur la conformité.....
 - C. Contrôles ponctuels
 - D. Déclaration de non-conformité.....
 - E. Soumission périodique de données.....
- V. Attestation de soumission du NPCC.....

IV. Surveillance de la conformité

A. Audits de conformité

Des audits de conformité sont effectués selon l'échéancier établi dans le Plan d'action du Québec. Le programme annuel d'audit prévu dans le Plan d'action du Québec pour l'année civile 2021 se trouve au tableau 3, ci-dessous.

Tableau 3 : Programme d'audit pour l'année civile 2021			
Audits hors site liés à l'exploitation et à la planification			
Entité visée	Acronyme	Fonctions auditées	Date de l'audit
Énergie renouvelable Brookfield (Énergie La Lièvre s.e.c.)	ÉLL	GOP, GO, TO, DP	À déterminer
Énergie éolienne Le Plateau I S.E.C. (Le Plateau I Wind)	ÉLP	GOP, GO	À déterminer
Des Moulins Wind (Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.)	MOU	GOP, GO	À déterminer
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré	SDB	GOP, GO	À déterminer



3. Outils

Quoi de neuf ?

DATE	ÉVÈNEMENT(S)
13 janvier 2021	<p>Envoi d'une lettre aux entités visées.</p> <p>Mise à jour des pages web suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Normes de fiabilité en vigueur - afin de mettre à jour le tableau avec les normes dont la date de mise en vigueur ou de retrait est le 1er janvier 2021 ainsi que le document « Ensemble des normes de fiabilité en vigueur »;• Normes de fiabilité en vigueur à une date ultérieure - afin de transférer les normes EOP-004-4, EOP-005-3, EOP-006-3, EOP-008-2, PRC-001-1.1(ii), PRC-012-2, PRC-019-2, PRC-023-4 et VAR-002-4.1 au tableau « Normes de fiabilité en vigueur »;• Normes de fiabilité retirées - afin de mettre à jour le tableau avec les normes retirées le 1er janvier 2021;• Normes de fiabilité (exigences) à retirer à une date ultérieure - afin de transférer les normes EOP-004-2, EOP-005-2, EOP-006-2, EOP-008-1, PRC-001-1, PRC-019-1, PRC-023-3 et VAR-002-3 au tableau « Normes de fiabilité retirées »;• Formulaires - afin d'ajouter le formulaire pour la demande d'exception pour raison technique (TFE);• Registre des entités visées par les normes de fiabilité - afin de mettre à jour le Tableau des normes de fiabilité en vigueur au 1er janvier 2021 et des fonctions applicables;• Plan d'action - afin d'archiver le plan d'action pour l'année civile 2020;• Application des normes de fiabilité - pour créer une nouvelle page où l'application des normes en 2020 est archivée;• Rapports d'audit - pour créer une nouvelle page où les rapports d'audit de 2019 sont archivés;• Activités administratives - pour créer une nouvelle page où les activités administratives en 2020 sont archivées;• Bulletin 'Quoi de neuf?' - pour créer une nouvelle page où les bulletins envoyés en 2020 sont archivés.



3. Outils

Glossaire

Terme	Acronyme	Définition
Accès distant interactif		<p>Accès commandé par une personne utilisant un client d'accès distant ou une autre technologie d'accès distant avec un protocole routable. L'accès distant provient d'un <i>actif électronique</i> qui n'est pas un <i>système intermédiaire</i> et qui n'est situé ni à l'intérieur d'un des <i>périmètres de sécurité électronique</i> de l'entité responsable, ni à un <i>point d'accès électronique</i> (EAP) défini. L'accès distant peut être commandé à partir d'<i>actifs électroniques</i> utilisés ou détenus : 1) par l'entité responsable, 2) par des employés ou 3) par des fournisseurs, des entrepreneurs ou des consultants. L'<i>accès distant interactif</i> ne comprend pas les communications de processus de système à système.</p> <p>(Interactive Remote Access)</p> <p><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>
ACE déclaré		<p>En vigueur jusqu'au 30 juin 2021 :</p> <p>Valeur à un taux d'échantillonnage donné de l'<i>écart de réglage de la zone</i> (ACE) d'un <i>responsable de l'équilibrage</i>, exprimé en MW, qui comprend la différence entre l'<i>échange réel net</i> et l'<i>échange programmé net</i> du <i>responsable de l'équilibrage</i>, en additionnant son obligation de <i>compensation en fréquence</i>, ainsi que toute erreur de comptage connue. Dans l'<i>Interconnexion de l'Ouest</i>, l'<i>ACE déclaré</i> comprend aussi la correction de l'écart de temps automatique (ATEC).</p>



3. Outils

Activités administratives

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

relatives au régime obligatoire de surveillance et d'application des normes de fiabilité au Québec

DATE	ACTIVITÉ(S)
13 janvier 2021	Lettre adressée aux entités visées visée pour la mise à jour annuelle de la liste des personnes-ressources aux fins de l'administration du PSCAQ et pour les besoins de formation portant sur l'entrepôt de données – SSCQ. 📄 (FORMAT PDF)

Les activités administratives incluent les correspondances officielles avec l'ensemble des entités ainsi que les rencontres, communiqués, etc.

Archives

- [Activités administratives en 2020](#)
- [Activités administratives en 2019](#)
- [Activités administratives en 2018](#)
- [Activités administratives en 2017](#)
- [Activités administratives en 2016](#)
- [Activités administratives en 2014 et 2015](#)



4. Période de questions

Merci de votre attention !